



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QUATUOR QUARTBONE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet sur le thème du trombone à destination des élèves du conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager à l'occasion d'une rencontre avec des artistes de qualité,

Considérant que l'association *Quatuor Quartbone* propose avec « l'Octuor Trombones de France », une conférence sur la famille d'instruments du trombone (alto, ténor, basse, contrebasse), une découverte de la sacqueboute, ancêtre du trombone et un concert des solistes de « l'Octuor Trombones de France » avec la participation de l'ensemble des élèves,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association *Quatuor Quartbone*, dont le siège social se situe à Charly (69390), 158 Impasse du Repos, ayant pour objet la programmation avec « l'Octuor de Trombones de France » le samedi 30 mars à Beuvry, d'une conférence à la Médiathèque *Mots Passant* et d'un concert tout public dans la salle de la Prévôté, et ce pour un montant de 5 750,00 euros net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association *Quatuor Quartbone*, dont le siège social se situe à Charly (69390), 158 Impasse du Repos, ayant pour objet d'organiser avec « l'Octuor de Trombones de France » le 30 mars 2024 à Beuvry (62660), une conférence sur l'histoire de la famille du trombone et une découverte de la sacqueboute, ancêtre du trombone à la Médiathèque *Mots Passant* située rue Sadi Carnot et un concert tout public dans la salle de la Prévôté de Gorre située 5 rue de la Loïsne, et ce pour un montant de 5 750,00 euros net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 MARS 2024**

Et de la publication le : **21 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien